FE
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006- 595 DU 02 NOVEMBRE 2006

portant approbation des états financiers du Bureau Béninois du Droit d'Auteur (BUBEDRA) pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2006-414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;

Vu le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;

Vu le décret n° 2005-116 du 17 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;

Vu le décret n° 93-114 du 25 mai 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du Bureau Béninois du Droit d'Auteur (BUBEDRA) ;

Sur proposition conjointe du Ministre de la Culture, des Sports et Loisirs et du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 octobre 2006 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Sont approuvés les états financiers du Bureau Béninois du Droit d'Auteur (BUBEDRA) pour l'exercice clos au 31 décembre 2004 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 novembre 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de la Culture,
des Sports et Loisirs,

Théophile MONTCHO

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDEF 4 MCSL 4 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR FDSP 02 BUBEDRA 2 JO 1.